



L'emploi se contracte en Ile-de-France au 4^e trimestre

Au 4^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Ile-de-France affiche une baisse trimestrielle de 0,6 % en raison des conséquences de la crise sanitaire. Ce repli est néanmoins plus faible en valeur absolue que la hausse observée au 3^e trimestre. De fait, le niveau d'emploi est plus important qu'au sortir du premier confinement. Toutefois, celui-ci affiche une forte baisse sur un an (-2,4 %). Cette diminution annuelle concerne principalement l'intérim, l'habillement, les spectacles vivants et l'hébergement et la restauration.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

0,6 %

de baisse trimestrielle de l'emploi privé en Ile-de-France.

118 700 emplois

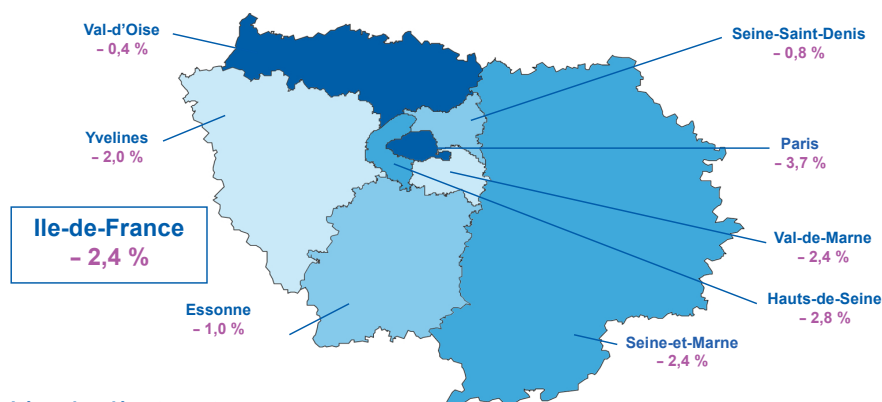
détruits sur un an dans la région.

Un trimestre qui efface en partie les gains de l'été

Plus de 27 100 emplois ont été détruits durant ces trois mois (-0,6 % par rapport au trimestre précédent). Le renforcement des mesures sanitaires depuis le début de l'automne a entraîné la fermeture d'activités pendant une partie du trimestre, notamment dans le spectacle vivant ou la restauration. Cette rechute a pour conséquence d'effacer une partie des gains générés au 3^e trimestre 2020. Une nouvelle fois, l'Ile-de-France a été plus touchée que la majorité des autres régions françaises, notamment en raison du poids des secteurs de l'hébergement et la restauration ou des spectacles vivants. L'emploi affiche ainsi une contraction moins importante au niveau national avec une baisse trimestrielle de 0,2 %.

Les pertes d'emploi dans l'industrie s'accroissent ce trimestre (-0,6 % après -0,3 % le trimestre précédent). Le tertiaire hors intérim repasse en négatif (-0,8 %), entraîné par des baisses dans la majorité de ses secteurs. L'intérim poursuit sa convalescence mais le rythme est moins dynamique que le trimestre précédent (+5,6 % après +23,7 %). La construction continue d'apporter une contribution positive ce trimestre (+0,6 %).

Carte : emploi salarié par département en glissement annuel (GA) L



Légende : département
GA emploi

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau 4 ^e T 2020	Glissement trimestriel			Glissement annuel 4 ^e T 2020	
		2 ^e T 2020	3 ^e T 2020	4 ^e T 2020		
Ile-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) L	47 334	-15,4 %	+15,2 %	-0,4 %	-4,9 %
		47 472 *	-15,1 %*	+15,0 %*	-0,6 %	-4,7 %*
	Emploi (en milliers) L	4 749	-1,2 %	+1,4 %	-0,6 %	-2,4 %
France entière	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	3 310	-12,5 %	+13,7 %	-0,7 %	-3,1 %
		3 320 *	-12,2 %	+13,5 %*	-0,9 %	-2,8 %*
	Masse salariale (en millions d'euros) L	145 131	-15,6 %	+18,3 %	-0,8 %	-3,8 %
	145 847 *	-14,9 %	+18,0 %*	-1,1 %	-3,3 %*	
	Emploi (en milliers) L	18 516	-0,8 %	+1,9 %	-0,2 %	-1,7 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en €)	2 607	-12,5 %	+16,1 %	-1,5 %	-2,6 %
		2 620 *	-11,9 %	+15,8 %*	-1,8 %	-2,1 %*

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

AVERTISSEMENT : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, sera finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021, environ 4 millions de salariés au niveau national restant à ce jour à traiter. Cette ultime opération pourrait conduire à des révisions significatives (cf. accoss.fr / Observatoire économique / Acooss Stat / n° 322).

Le chômage partiel et les arrêts maladie facilités par les pouvoirs publics ont, dans le même temps, assuré le maintien de l'emploi de nombreux salariés dans les activités ne pouvant pas reprendre ou subissant une très forte diminution de leur demande.

Le bilan de l'emploi privé sur un an est fortement négatif

Le niveau d'emploi francilien affiche une diminution annuelle de 118 700 salariés (- 2,4 %). Dans le même temps, l'emploi

national se contracte dans une mesure moindre (- 1,7 %).

Ce constat est néanmoins à recontextualiser car cette comparaison sur un an est établie sur les bases de fin 2019. L'emploi avait alors atteint un niveau régional record. Avec 4,749 millions de salariés, le niveau d'emploi en Ile-de-France revient à un niveau proche de celui obtenu fin 2018. Les mesures de maintien dans l'emploi amortissent donc fortement le choc réel sur le marché du travail.

La masse salariale trimestrielle en baisse du fait des nouvelles contraintes sanitaires

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat diminue de 0,4 % en glissement trimestriel. Le second confinement a eu moins de conséquences que le premier sur la masse salariale francilienne. Le niveau du 4^e trimestre reste cependant en deçà des trimestres précédant la crise sanitaire. Le recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie a continué de

Tableau 2 : évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		4 ^e T 2020	4 ^e T 2020	4 ^e T 2019	4 ^e T 2018	4 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	2,3	- 0,1 %	+ 3,4 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %
CA	Industries agro-alimentaires	52,6	- 1,0 %	+ 4,4 %	+ 0,9 %	+ 1,9 %
CB	Habillement, textile et cuir	16,1	- 9,0 %	+ 1,9 %	+ 0,2 %	+ 3,2 %
CC	Bois et papier	12,7	- 5,7 %	- 4,6 %	- 5,0 %	- 4,4 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 6,1 %	- 2,5 %	- 5,8 %	- 0,9 %
CE	Industrie chimique	26,0	- 1,3 %	+ 0,6 %	+ 2,0 %	- 1,8 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,6	+ 0,7 %	- 1,1 %	- 2,3 %	- 0,3 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,7	- 2,1 %	- 1,9 %	- 0,6 %	- 0,1 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,9	- 4,5 %	- 1,5 %	- 2,3 %	+ 0,2 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	36,9	+ 0,1 %	+ 1,1 %	- 0,3 %	+ 1,4 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,1	- 3,8 %	- 1,8 %	- 2,3 %	- 0,6 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,2	- 4,4 %	- 0,9 %	- 0,3 %	- 1,2 %
CL	Fabrication de matériels de transport	68,2	- 4,1 %	- 0,5 %	- 0,3 %	- 0,8 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,1	- 1,3 %	+ 2,3 %	+ 0,1 %	- 0,7 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,6	- 0,6 %	+ 0,1 %	- 1,3 %	- 3,2 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,5	- 1,0 %	+ 0,6 %	+ 2,7 %	+ 0,9 %
FZ	Construction	336,6	+ 2,7 %	+ 7,2 %	+ 3,8 %	+ 4,1 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	695,9	- 2,8 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 0,5 %
HZ	Transports et entreposage	379,7	- 1,0 %	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 0,9 %
IZ	Hébergement et restauration	303,0	- 9,7 %	+ 3,5 %	+ 2,6 %	+ 4,0 %
JA	Édition et Audiovisuel	132,2	- 0,9 %	- 0,2 %	+ 0,3 %	- 1,9 %
JB	Télécommunications	53,2	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 3,0 %	- 0,6 %
JC	Activités informatiques	234,7	- 0,6 %	+ 3,8 %	+ 6,5 %	+ 5,9 %
KZ	Activités financières et d'assurance	308,5	- 1,2 %	+ 0,1 %	- 0,1 %	+ 0,5 %
LZ	Activités immobilières	78,4	- 2,0 %	- 0,5 %	+ 0,0 %	+ 0,3 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	420,2	- 1,8 %	+ 3,6 %	+ 3,5 %	+ 3,7 %
MB	Recherche et développement	42,0	+ 1,0 %	+ 1,6 %	+ 2,5 %	+ 1,2 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	90,0	- 3,7 %	+ 1,4 %	+ 0,7 %	+ 2,5 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	596,4	- 5,0 %	+ 1,9 %	+ 2,1 %	+ 6,3 %
OZ	Administration publique	43,1	+ 0,4 %	- 0,7 %	- 3,8 %	- 0,9 %
PZ	Enseignement	94,0	- 0,3 %	- 0,8 %	+ 3,3 %	+ 2,1 %
QA	Activités pour la santé humaine	114,3	+ 4,0 %	+ 0,4 %	+ 1,2 %	+ 1,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	209,4	+ 0,8 %	+ 2,7 %	+ 1,6 %	+ 3,1 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	82,4	- 12,7 %	+ 2,6 %	+ 0,2 %	+ 1,5 %
SZ	Autres activités de services	124,7	- 3,8 %	+ 0,9 %	- 0,0 %	+ 0,5 %
	Industrie	410,7	- 2,3 %	+ 0,5 %	- 0,3 %	- 0,3 %
	Construction	336,6	+ 2,7 %	+ 7,2 %	+ 3,8 %	+ 4,1 %
	Tertiaire	4 002,0	- 2,6 %	+ 1,8 %	+ 1,6 %	+ 1,9 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 885,0	- 2,9 %	+ 1,7 %	+ 1,6 %	+ 2,4 %
	Intérim	117,0	- 10,2 %	- 0,7 %	+ 2,3 %	+ 19,0 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication. Plus de 2,0 milliards d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont ainsi été enregistrés au 4^e trimestre. Ce montant représente 4,1 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versés au cours de cette période (contre 3,1 % pour le 3^e trimestre). Les deux secteurs de l'hébergement et la restauration et des spectacles vivants ont notamment eu un recours important à ces dispositifs, avec des taux de chômage partiel de respectivement 37,4 % et 15,4 %.

La masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, diminue de 5,8 % sur un an (dont - 4,9 % pour le seul 4^e trimestre), soit une contraction quasi-semblable à celle observée sur le plan national (- 5,7 %). Ces chiffres sont respectivement pour l'Ile-de-France et la France de - 5,7 % et - 5,4 % en incluant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales). Celle-ci a donc un léger effet positif en Ile-de-France du fait d'un montant total supérieur en 2020 par rapport à 2019 (696 millions d'euros contre 491 millions d'euros).

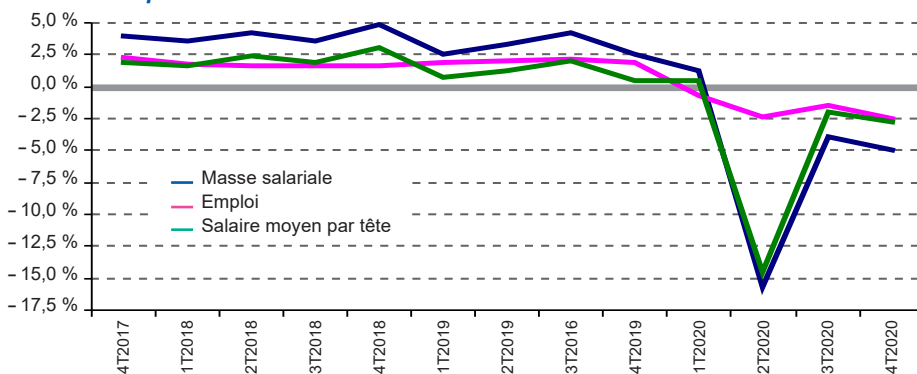
Le recours massif aux dispositifs précédemment cités biaise pour ce trimestre le suivi du SMPT (salaire moyen par tête).

Le tertiaire hors intérim contraint par les mesures sanitaires

Le tertiaire hors intérim a perdu des emplois ce trimestre (- 0,8 %) à l'inverse du précédent. Sur un an, ce grand secteur se contracte de 2,6 %, soit 104 500 emplois détruits. Seul un tiers des secteurs a un solde d'emplois positif sur un an, dont notamment les activités pour la santé humaine (cf. tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en baisse de 2,8 % sur un an, avec un repli de 1,1 % observé ce trimestre. Le nombre d'emplois dans la restauration diminue fortement sur un an (- 8,7 %). La mise à l'arrêt de ce secteur a eu pour conséquence une baisse de 3,9 % des effectifs ce trimestre. Les pertes d'emplois sont également considérables dans l'hébergement (- 14,1 % sur un an) et connaissent une forte contraction ce trimestre (- 3,7 %). Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités récréatives subissent fortement les conséquences de la crise sanitaire avec une chute trimestrielle très importante (- 7,9 %). Sur un an, ce secteur voit son emploi salarié diminuer de 12,7 %.

Graphique : masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'intérim signe un troisième trimestre consécutif de rebond (+ 5,6 % après + 23,7 % au 3^e trimestre). Le second déconfinement a en effet permis la reprise de certaines missions d'intérim. Dans un contexte économique très fragile, le recours aux intérimaires demeure assez élevé alors que le secteur est généralement très exposé en temps de crise. Avec 117 000 intérimaires ce trimestre, la baisse annuelle de l'emploi se réduit de - 10,2 %, très éloignée des - 40 % observés en début d'année.

La construction toujours en expansion

Ce trimestre, l'emploi salarié augmente de 0,6 % dans la construction. La poursuite de l'activité durant le second confinement a permis au secteur de poursuivre son expansion. Sur un an, la hausse est importante (+ 2,7 %) et permet ainsi d'atteindre un nouveau record d'emplois. Le secteur continue de profiter d'un environnement favorable grâce aux investissements publics et privés, réalisés notamment dans le cadre du Grand Paris Express et des jeux Olympiques d'été de 2024.

Les emplois industriels poursuivent leur recul

L'industrie signe son cinquième trimestre négatif consécutif et la contraction est plus importante que lors du précédent trimestre (- 0,6 % après - 0,3 %). Les gains d'emplois acquis en 2019 ont été effacés dès le 2^e trimestre 2020. L'industrie atteint en conséquence un nouveau point bas record. Sur un an, le repli est de 2,3 %. La très grande majorité des secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement les branches bois et papier et habillement. La fabrication de matériel de transport se contracte de 4,1 % sous l'effet des baisses de

production dans l'automobile et dans l'aéronautique. À l'inverse, la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques et l'industrie pharmaceutique (cf. tableau 2) affichent une progression, bien que faible, sur un an.

Tableau 3 : emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	4 ^e T 2020	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en euros)
75 - Paris	1 446	3 574
77 - Seine-et-Marne	373	2 368
78 - Yvelines	408	3 164
91 - Essonne	360	2 835
92 - Hauts-de-Seine	938	4 352
93 - Seine-St-Denis	515	2 750
94 - Val-de-Marne	404	2 811
95 - Val-d'Oise	305	2 466
National	18 516	2 607

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus touchés

L'emploi évolue à la baisse dans six départements franciliens sur huit par rapport au 3^e trimestre 2020. Paris (- 1,1 %) et les Hauts-de-Seine (- 0,7 %) affichent les replis les plus marqués. L'Essonne (- 0,5 %), la Seine-et-Marne (- 0,5 %) et les Yvelines (- 0,5 %) baissent également de façon significative mais le Val-d'Oise (+ 0,2 %) et la Seine-Saint-Denis (+ 0,3 %) ont, en revanche, gagné des emplois.

Sur un an, tous les départements franciliens perdent des salariés : Paris (- 3,7 %) et les Hauts-de-Seine (- 2,8 %) continuent d'afficher de lourdes pertes et représentent ensemble 69,3 % des destructions d'emplois franciliennes. En considérant les quatre départements centraux de la métropole du Grand Paris, l'emploi diminue de 2,8 % sur un an et représente une contraction supérieure à la moyenne régionale.


Tableau 4 : évolution de la masse salariale par secteur d'activité 

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en millions d'€)	Glissement annuel			
		4 ^e T 2020	4 ^e T 2020	4 ^e T 2019	4 ^e T 2018	4 ^e T 2017
BZ	Industries extractives	33,9	- 4,7 %	+ 12,6 %	+ 6,5 %	+ 4,8 %
CA	Industries agro-alimentaires	400,4	- 5,4 %	+ 4,0 %	+ 2,6 %	+ 3,3 %
CB	Habillement, textile et cuir	163,8	- 11,5 %	+ 1,7 %	+ 4,5 %	+ 5,7 %
CC	Bois et papier	123,4	- 10,7 %	- 2,9 %	- 3,6 %	- 2,0 %
CD	Cokéfaction et raffinage	23,3	+ 0,4 %	- 8,3 %	- 11,4 %	+ 10,2 %
CE	Industrie chimique	409,4	- 0,3 %	+ 2,7 %	+ 3,9 %	- 0,6 %
CF	Industrie pharmaceutique	254,4	+ 2,6 %	- 2,6 %	+ 0,4 %	+ 2,8 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	214,7	- 0,7 %	- 0,4 %	+ 0,4 %	+ 2,6 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	236,5	- 8,0 %	- 0,9 %	+ 1,7 %	- 0,5 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	565,6	- 1,0 %	+ 2,3 %	+ 4,6 %	+ 2,4 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	162,2	- 4,1 %	- 1,1 %	+ 1,8 %	+ 2,8 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	179,6	- 7,3 %	+ 1,7 %	+ 2,6 %	+ 0,3 %
CL	Fabrication de matériels de transport	1 062,6	- 2,8 %	+ 3,1 %	+ 2,6 %	+ 1,0 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	478,1	- 2,9 %	+ 2,9 %	+ 2,3 %	+ 1,7 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	651,4	+ 2,1 %	- 1,6 %	+ 1,7 %	- 1,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	271,5	- 0,8 %	+ 1,7 %	+ 6,0 %	+ 0,7 %
FZ	Construction	2 583,9	+ 1,2 %	+ 6,9 %	+ 5,2 %	+ 5,6 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	6 440,6	- 5,0 %	+ 2,2 %	+ 3,0 %	+ 2,4 %
HZ	Transports et entreposage	3 150,9	- 12,6 %	+ 1,9 %	+ 4,8 %	+ 1,9 %
IZ	Hébergement et restauration	990,7	- 50,0 %	+ 3,8 %	+ 5,9 %	+ 5,3 %
JA	Édition et Audiovisuel	1 948,6	+ 0,5 %	+ 1,3 %	+ 3,0 %	+ 2,6 %
JB	Télécommunications	748,2	+ 4,2 %	- 1,8 %	- 4,6 %	+ 11,1 %
JC	Activités informatiques	3 364,5	- 0,1 %	+ 5,2 %	+ 10,8 %	+ 7,6 %
KZ	Activités financières et d'assurance	5 356,4	- 0,4 %	+ 0,3 %	+ 4,3 %	+ 3,0 %
LZ	Activités immobilières	811,4	- 2,7 %	+ 0,6 %	+ 5,0 %	+ 4,0 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	6 439,0	- 0,8 %	+ 3,3 %	+ 9,0 %	+ 6,2 %
MB	Recherche et développement	619,1	+ 4,2 %	+ 2,3 %	+ 5,7 %	+ 2,4 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	1 096,2	- 4,1 %	+ 3,3 %	+ 4,0 %	+ 5,5 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	3 908,8	- 7,3 %	+ 2,8 %	+ 5,4 %	+ 6,4 %
OZ	Administration publique	422,4	+ 1,6 %	- 0,3 %	- 2,2 %	- 0,3 %
PZ	Enseignement	632,7	- 1,4 %	+ 0,8 %	+ 5,6 %	+ 2,8 %
QA	Activités pour la santé humaine	954,4	+ 9,3 %	+ 3,1 %	+ 4,2 %	+ 3,4 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	1 194,5	+ 3,3 %	+ 3,8 %	+ 3,3 %	+ 4,1 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	604,6	- 26,3 %	+ 7,0 %	+ 3,8 %	+ 6,4 %
SZ	Autres activités de services	836,0	- 8,2 %	+ 2,6 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %
	Industrie	5 230,7	- 2,6 %	+ 1,4 %	+ 2,5 %	+ 1,2 %
	Construction	2 583,9	+ 1,2 %	+ 6,9 %	+ 5,2 %	+ 5,6 %
	Tertiaire	39 519,0	- 5,4 %	+ 2,5 %	+ 5,1 %	+ 4,1 %
	dont Tertiaire hors intérim	38 684,0	- 5,6 %	+ 2,5 %	+ 5,1 %	+ 4,3 %
	Intérim	835,0	- 12,8 %	+ 1,5 %	+ 6,8 %	+ 12,9 %

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le StatUR sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.acoss.fr

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les

administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être

légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

L'ensemble des publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale, certaines des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont mises à disposition sur www.acoss.fr.

Numéro ISSN : 2273-6689

Directeur de la publication :

Didier Malric

Rédacteur :

Matthieu Goussot

Contact (département Statistiques) :
stats.idf@urssaf.fr

www.blog.paris.urssaf.fr